

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

n° 014-23 C

Objet : RS - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat relative à l'organisation et au financement d'une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²)

• date de convocation le 20 janvier 2023

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Christophe Richel à Philippe Gamen - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Salim Bouziane - Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Alain Gaget - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

délibération n° 014-23 C

objet **RS - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat relative à l'organisation et au financement d'une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²)**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 13 juillet 2021, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention de partenariat en vue de l'organisation et du financement d'une enquête mobilité certifiée Cerema, dite EMC², sur les territoires de Métropole Savoie, de l'Avant-Pays Savoyard de même que sur dix communes savoyardes de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse.

Le syndicat mixte Métropole Savoie est maître d'ouvrage de cette enquête.

En 2021, le marché de réalisation de l'enquête mobilité EMC² a été attribué à l'entreprise Test-SAS. Dès l'automne 2021, une phase de préparation de l'enquête a été engagée. Cependant, en raison des restrictions de déplacements dues à la crise sanitaire, le commencement de l'enquête, initialement programmé le 11 janvier 2022 pour une durée de neuf semaines de collecte, a été suspendu puis reporté au 1^{er} mars 2022. Ce décalage a eu pour conséquence de générer un surcoût pour le prestataire.

Dans ce contexte, il est proposé d'approuver la signature d'un avenant ayant pour objet d'actualiser le plan de financement figurant dans la convention partenariale au regard :

- du marché attribué à l'entreprise Test-SAS,
- de l'impact du report de la réalisation de l'enquête du fait de la crise sanitaire Covid-19,
- de la réalité des dépenses engagées en matière de communication,
- de l'intégration de la réalisation par le Cerema de l'analyse approfondie de l'ensemble des résultats de l'enquête mobilité.

Le montant actualisé de cette étude est de 498 510 €TTC (pour rappel, le montant estimé était de 442 800 €TTC), réparti entre les partenaires de la manière suivante :

	Part	Rappel participation prévisionnelle €TTC	Participation actualisée €TTC
Etat	20 %	88 560 €	99 702 €
Région AURA	10 %	44 280 €	49 851 €
Département de la Savoie	20 %	88 560 €	99 702 €
Métropole Savoie	36,1 %	160 000 €	180 130 €
CA Grand Lac	2,5 %	11 249 €	12 664 €
CA Grand Chambéry	4,5 %	20 142 €	22 676 €
CC Cœur de Savoie	1,2 %	5 505 €	6 197 €
SM Avant-Pays Savoyard	5,5 %	24 505 €	27 588 €

Les résultats de l'enquête seront publiés au second semestre 2023.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu le code des transports.

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD intégrant le programme d'orientations et d'actions déplacements (valant Plan de mobilité),

Vu la délibération n° 037-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 portant position de principe sur la participation technique et financière de Grand Chambéry à une enquête mobilité à l'échelle du SCoT,

Vu la délibération n° 069-21 C du Conseil communautaire du 3 juin 2021 approuvant la mise à jour du modèle multimodal de l'ouest savoyard (MODEOS),

Vu la délibération n° 118-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 portant approbation de la convention de partenariat relative à l'organisation et au financement d'une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²),

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant à la convention de partenariat relative à l'organisation et au financement d'une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²),

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et les documents à venir,

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **014-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat relative à l'organisation et au financement d'une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC ²)
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	31 janvier 2023
Annexe(s) :	AVENANT CONVENTION EMC ²

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230131-lmc1H28812H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28812H1

Date de transmission en Préfecture :	31 janvier 2023
Date de réception en Préfecture :	31 janvier 2023
Publication sur le site internet:	mercredi 01 février 2023